

SÉANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 27
En exercice : 27
Ayant pris part à la délibération : 21
- Présents : 17
- Pouvoirs : 4

Date de convocation :

Mardi 14 Juin 2022

Affichage effectué le :

28 juin 2022

Mise en ligne le :

28 juin 2022

OBJET :

France Services : candidature à la labellisation de l'itinérance et demande de financement auprès du FNADT et du FIO pour l'exercice 2022

N° 003896

Question N° 9 à l'O.J.

Rubrique dématérialisation : 7.5.1. « Demandes de subventions »

L'an deux mille vingt-deux et le lundi vingt juin à dix-huit heures.

Le Bureau communautaire décisionnel d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **Bessan** (Locaux Pépinière d'entreprises Gigamed), sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**,

Présents :

ADISSAN : M. Patrick LARIO. **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Véronique REY, M. François PEREA, M. Sébastien FREY. **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET. **CAUX** : M. Jean-Charles DESPLAN. **CAZOULS D'HÉRAULT** : M. Henry SANCHEZ. **LÉZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA. **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS. **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Edgar SICARD. **NIZAS** : M. Daniel RENAUD. **PÉZENAS** : M. Armand RIVIERE. **PINET** : Mme Nathalie BASTOUL. **POMÉROLS** : M. Laurent DURBAN. **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR. **SAINT-THIBERY** : M. Jean AUGÉ.

Absents Excusés :

AUMES : M. Michel GUTTON. **CASTELNAU DE GUERS** : M. Didier MICHEL. **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY. **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL. **TOURBES** : Mme Véronique CORBIERE. **VIAS** : M. Jordan DARTIER.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Françoise MEMBRILLA donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Thierry DOMINGUEZ donne pouvoir à M. François PEREA. **PÉZENAS** : Mme Danièle AZEMAR donne pouvoir à M. Armand RIVIERE. **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à Mme Gwendoline CHAUDOIR.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET.

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE.

RECU EN PREFECTURE

Le 22 juin 2022

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20220620-D003896IO-DE

Monsieur le Président rappelle que depuis septembre 2017, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a obtenu la labellisation de Maison de services au public (MSAP) puis en janvier 2020 la labellisation France services attribuée par la Préfecture de l'Hérault.

France services a pour missions principales :

- D'offrir une garantie de services sous la forme d'un premier accueil et d'un accompagnement aux démarches en ligne assurés par au moins deux agents polyvalents présents en permanence en « Front office ».
- De couvrir l'offre de services des 9 opérateurs nationaux (obligatoire) : ANTS (Agence nationale des titres sécurisés), CAF (Caisse d'Allocations Familiales), CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite), CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie), MSA (Mutualité Sociale Agricole), DGFIP (Direction générale des Finances Publiques), Pôle Emploi, CDAD (Conseil départemental de l'Accès au Droit) et La Poste.
- De développer des ateliers numériques auprès des habitants du territoire.

France services Hérault Méditerranée est articulée autour d'un accueil permanent sur la commune d'Agde (au 2 rue de la citrine depuis janvier 2022) et d'un accueil itinérant par le biais de permanences dans les communes de l'Agglo (Quartier Politique de la ville d'Agde, Florensac, Nézigian-l'Evêque, Montagnac, Pézenas, Pinet, Portiragnes, Saint-Thibéry et Vias), complété par un « accueil à la demande » de l'utilisateur dans les autres communes de la CAHM.

Chaque structure France services est financée par le Fonds National d'Aménagement et du Développement du Territoire (FNADT) qui participe sur un montant forfaitaire de 15 000 € et le Fonds inter opérateurs (FIO) qui participe sur un montant de 15 000 €, soit une subvention forfaitaire totale de 30 000 € (cf. *délibération n°3850 du Bureau communautaire décisionnel du 11 avril 2022 portant sur l'approbation de la demande de financement auprès de la FNADT et du FIO au titre de France services pour l'exercice 2022*).

Monsieur le Rapporteur expose que l'équipe d'animation départementale des France services de la Préfecture de l'Hérault a émis la possibilité de dissocier la labellisation France services avec d'une part, une labellisation pour l'accueil permanent sur Agde (2 rue de la citrine) et d'autre part, une labellisation pour l'accueil itinérant dans les communes de la CAHM. Ainsi, pour obtenir la labellisation France services, il est exigé :

- La présence permanente d'au moins de deux agents polyvalents en front office (premier accueil et accompagnement aux démarches en ligne), pouvant être à temps complet ou à temps partiel.
- Une ouverture minimum de 24 heures par semaine, sur 5 jours ouvrables.
- L'équipement d'un dispositif de visio-conférence.
- L'offre d'un socle de services minimal en lien avec les 9 opérateurs nationaux.
- Une formation obligatoire des agents polyvalents en lien avec le CNFPT et les 9 opérateurs.
- Une présentation régulière de rapports sur l'activité et les résultats de la structure.

Cette dissociation permettrait de percevoir deux subventions d'un total de 30 000 euros (15 000 € FNADT + 15 000 € FIO) pour chacune des deux labellisations, au lieu d'une seule actuellement.

En 2021, les conseillères France services ont traité 3 432 demandes d'usagers dont 1130 à l'accueil permanent d'Agde, 1 487 aux permanences de l'accueil itinérant et 805 à l'accueil téléphonique.

L'Assemblée délibérante est invitée approuver la candidature a une seconde labellisation France services pour sa partie itinérante auprès de la Préfecture de l'Hérault et à autoriser son Président à signer la convention départementale France services à intervenir et à solliciter la demande de financement afférente.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** la candidature de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à une seconde labellisation France Services pour son accueil itinérant ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer la convention départementale France services ainsi que tout document annexe s'y rapportant ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à solliciter le financement auprès du Fonds National d'Aménagement et du Développement du Territoire et du Fonds inter-opérateurs pour l'année 2022 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à solliciter le financement auprès du Fonds inter-opérateurs pour l'année 2022 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant délégué à signer tout document administratif ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération ainsi que toutes les pièces se rapportant au dossier.

Fait et délibéré à Bessan les jour, mois et an susdits

*Le Président
Gilles D'ETTORE*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

#signature#